



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

**Création d'un poste de Rédacteur au Département des Affaires  
Financières**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'évolution, tant de la jurisprudence des chambres régionales des comptes que du juge administratif, conduit les Collectivités Publiques à améliorer le contrôle qu'elles exercent sur les associations et autres structures extérieures subventionnées.

A cet égard, il est apparu important de moderniser le contrôle que la Ville de Niort exerce sur les associations et structures extérieures. C'est pourquoi, seront mis en place :

- un contrôle financier de l'utilisation des subventions et aides indirectes décidées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- un contrôle à priori et à posteriori tendant au respect des obligations auxquelles sont soumis les organismes subventionnés.

Le contrôle à priori consiste notamment à vérifier les points suivants :

- une vie effective,
- un plan d'action,
- des comptes normalement tenus,
- l'existence de fonds importants inutilisés,
- l'examen des projets de conventions d'objectifs et de mise à disposition, et des avantages en nature.

Le contrôle à posteriori porte sur l'emploi des fonds publics :

- paiement sur service fait,
- emploi de fonds publics conformément à leur destination,
- interdiction de redistribuer une subvention,
- obligation de restituer une subvention inutilisée,
- examen des comptes et des pièces justificatives,
- vérification de la conservation des documents comptables,
- évaluation des résultats relatifs aux objectifs convenus.

Un poste de Rédacteur, chargé des contrôles sus-visés est créé. L'agent sera titulaire d'un diplôme en comptabilité privée, saura utiliser les moyens informatique et bureautique. La connaissance du monde associatif et de bonnes connaissances en droit privé, constitueront un plus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer un poste de Rédacteur.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)